

Procès Verbal de réunion Conseil Syndical du jeudi 21 janvier 2016

Date de convocation : 14/01/2016
Lieu de la réunion : bureau du syndicat
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votes exprimés : 8

L'an deux mil seize, le jeudi 21 janvier, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG, Président ;
Présents : BARGAIN Claude, CHASSANG Xavier, DAVERGNE Xavier, DENAMBRIDE François-Marie, MOGENIER Guillaume, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, TRONCHET Laurent
Secrétaire de séance : BARGAIN Claude

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. RESTES A REALISER 2015

Monsieur le Président présente à l'assemblée les Restes à réaliser d'investissement 2015 :

compte	libellé	montant
204132	Département : bâtiment, installations	
	Aménagement route de Joux Plane	33 500,00€
2158	Autres matériels et outillages	
	Autocollants balisage et véhicules	465,60€
	total	33 965,60 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la liste des restes à réaliser 2015,*
- *Autorise le Président à régler les restes à réaliser 2015 avant le vote du budget 2016*

2. DENEIGEMENT DE LA ROUTE DE JOUX PLANE

Monsieur le Président attire l'attention des délégués des communes sur le déneigement de la route donnant accès au restaurant le Relais des Vallées depuis le parking du site nordique de Joux Plane.

Ce tronçon de route départementale, long d'une centaine de mètres, est déneigé par la gérante du restaurant sans autorisation aucune.

Monsieur le Président rappelle que le syndicat de la Vallée du Haut-Giffre participe à hauteur de 10% aux travaux de sécurisation de la route de Joux Plane, et qu'en conséquence le site nordique de Joux Plane doit pouvoir offrir des pistes qui ne soient pas entachées par la circulation automobile de la clientèle du restaurant.

La tranchée creusée par le déneigement de la route réduit considérablement la grenouillère et constitue en outre un danger constant.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de demander à la gérante du restaurant le Relais des Vallées de ne plus procéder au déneigement pendant la période hivernale, de la route donnant accès à son restaurant. Monsieur le président propose d'alerter sur ce point les communes membres du syndicat ainsi que le Conseil Départemental.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la proposition du Président*

3. RECUPERATION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES PAR LA MAIRIE DE SAMOËNS

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur le Maire de Samoëns. Dans ce courrier, Monsieur le Maire expose vouloir récupérer les locaux administratifs du SIVHG, occupés depuis 14 ans, ainsi que les locaux techniques occupés depuis 21 ans.

Monsieur le Président fait part de ses craintes concernant le délai fixé par la commune de Samoëns et se dit être dans l'incapacité de retrouver des locaux administratifs et techniques dans les délais impartis, à savoir la fin de la saison d'hiver.

Monsieur Claude Bargain, délégué de la commune de Samoëns, précise qu'il sera probablement possible de repousser de quelques mois ce délai afin de permettre au syndicat de se retourner.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il invitera Messieurs les Maires des 4 communes membres ainsi que le Président de la CCMG pour débattre sur cette problématique.

Monsieur Bargain propose que, dans le cadre de la restructuration du CTM de Samoëns, le SIVHG fasse une lettre d'intention à la mairie de Samoëns, afin d'étudier la possibilité d'intégrer les locaux administratifs et techniques du SIVHG à leur nouveau projet ; le sivhg prendrait à sa charge les dépenses inhérentes à ces réalisations.

4. SUPPRESSION DES 10% DE TAXE DE SEJOUR PAR LA MAIRIE DE SAMOËNS – CETTE SOMME ETANT DESTINEE AU FONCTIONNEMENT DE LA NAVETTE, IL CONVIENT DE REFLECHIR AU MAINTIEN DE CETTE DERNIERE

Monsieur le président donne lecture à l'assemblée d'un extrait du courrier de Monsieur le Maire de Samoëns exposant sa volonté de ne plus abonder à hauteur de 10% de la taxe de séjour de Samoëns au bénéfice du fonctionnement de la navette nordique et des sentiers de randonnée.

Monsieur le président informe l'assemblée qu'il a rédigé à l'intention de Monsieur le Maire de Samoëns un courrier lui explicitant que cette somme était destinée exclusivement au financement de son objet premier, le fonctionnement de la navette nordique, et nullement pour participer à la gestion des itinéraires de randonnée. Le courrier du Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, adressé le 26 octobre 2007 aux différentes communes, est explicite sur ce point. Les délibérations des conseils de Morillon, Sixt Fer à Cheval et Verchaix vont dans ce sens et sont sans ambiguïté quant à la destination des fonds alloués.

Il apparaît à la lecture de la délibération de la commune de Samoëns en date du 29/11/2007, que cette dernière a ajouté par erreur la mention « sentiers d'été », ce qui est de nature à fausser la compréhension de cette initiative.

Monsieur le président demande en conséquence à Monsieur le Maire de Samoëns de bien vouloir revenir sur cette décision.

5. QUESTIONS DIVERSES

- UTILISATION DE LA NAVETTE.

Monsieur le Président distribue à l'assemblée un tableau du coût de la fréquentation de la navette nordique sur les 10 dernières années.

Monsieur le président pense qu'il sera nécessaire, d'ici la fin de saison, de réétudier les modalités de mise en place d'une navette nordique

La séance est levée à 19h45.....

Le Président, Xavier CHASSANG

